

En ce qui concerne, d'abord, le deuxième point de ma question de privilège, je signale que, ces deux derniers jours, il y a eu plus de 50 violations importantes des règles de la sécurité aérienne dans l'Ouest. Ces violations ont d'ailleurs été signalées au ministère des Transports. A mon avis, certaines des violations les plus graves rappellent énormément ce qui s'est produit à des endroits comme Ténérife et Cranbrook puisqu'il y a eu du matériel laissé sur les pistes d'atterrissage et que des avions se sont servi en même temps de la même piste pour s'envoler dans des directions opposées.

En ce qui concerne le premier point, je soutiens que le ministre s'est trompé en affirmant que les services désignés ont été maintenus. De fait, on a appris de multiples sources que les opérateurs avaient suspendu tous les services, se limitant à garder l'écoute des fréquences d'urgence. Je demande donc au ministre de retirer ses affirmations, de mener immédiatement une enquête et de faire rapport à la Chambre demain de ce qu'il compte faire à propos de cette très grave situation.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre à la question de privilège soulevée par le député parce que cela me fournira peut-être l'occasion de dissiper un malentendu. Si le député veut bien examiner ma réponse, il constatera que j'ai fait l'affirmation suivante:

On m'apprend que là où les employés désignés s'acquittent comme prévu des fonctions désignées, on ne déplore aucune difficulté.

Je pense que c'est le mot à retenir. En aucune façon je n'ai voulu sous-entendre que tous les employés désignés avaient assuré les services essentiels.

En outre, j'ai indiqué qu'on ne m'avait signalé aucun cas sérieux de violation des règles de sécurité et que si le député avait des cas à me signaler, je les examinerai volontiers. Les responsables du ministère m'ont informé que les allégations faites à l'occasion d'une conférence de presse tenue hier concernant Quesnel, Lynn Lake, Québec, Fort Chimo, Lac Rone, Schefferville, Uranium City et Toronto, ne semblent pas fondées. Pour ce qui est des enquêtes préliminaires, le député, la Chambre et le public peuvent être certains que ces questions sont soigneusement examinées par les responsables du ministère des Transports.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHES

M. l'Orateur: Avant de passer à la question de privilège du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), j'aurais quelques explications à donner à la Chambre. Depuis deux ou trois jours, les députés auront remarqué la présence de photographes d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Je voulais vous signaler au début de la semaine que, l'an dernier, le comité spécial qui a étudié la question de la télédiffusion des débats, a dû également examiner la situation de la presse écrite depuis l'introduction de la télévision. Les journaux peuvent publier dans leurs pages des images de nos activités contrairement à ce qui se passe pour la télévision ou les média électroniques. Voilà

Privilège—M. Rodriguez

pourquoi ils nous ont demandé s'il serait possible de prendre des photos à la Chambre.

La question n'a pas été réglée à ce moment-là. Dernièrement, j'en ai discuté très brièvement avec tous les leaders à la Chambre pour conclure qu'il valait la peine de tenter l'expérience pendant une semaine ou deux. Durant ce temps, les photographies prises seront réservées exclusivement à l'usage interne de la Chambre; elles seront examinées par les leaders des différents partis et permettront de discuter de l'opportunité de poursuivre ou d'interrompre cette activité. Si on juge bon de la poursuivre, il faudra en établir les modalités.

On nous a demandé de mettre ces photographies à la disposition non seulement des journalistes, mais aussi des services d'archives, des bibliothèques, des chercheurs, etc. Nous avons reçu beaucoup de demandes en ce sens. Mais il fallait d'abord tenter une expérience avant de pouvoir évaluer les difficultés et les avantages. Il s'agit donc purement d'une expérience qui durera une semaine ou une dizaine de jours, et qui fera ensuite l'objet d'une évaluation par les leaders à la Chambre. Je suppose que les caucus des différents partis examineront également la question avant qu'une décision soit prise.

* * *

● (1510)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, DU COMMERCE ET DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège que je considère comme extrêmement sérieuse parce qu'elle ne porte pas seulement atteinte à mes droits de député mais également aux droits des députés de deux côtés de la Chambre.

La question de privilège découle d'un incident qui est survenu hier soir lors de la réunion du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous savons tous que les comités permanents de la Chambre sont maîtres de leur calendrier d'activités et de leurs heures de réunion et qu'ils ne répondent qu'à la Chambre.

Jeudi dernier, lors de leur première réunion, les membres de ce comité permanent ont donné une directive au comité directeur en tombant d'accord pour que le ministre des Finances (M. Crosbie) en tant que responsable de la politique monétaire et fiscale du pays soit appelé à comparaître le premier devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et qu'ensuite ce soit le tour du gouverneur de la Banque du Canada. Ont participé à la réunion du comité directeur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Ritchie) (York-Est), le président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et des représentants des principaux partis des deux côtés de la Chambre.